RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 18 septembre 2025

autorisant l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement du macro-organisme *Eretmocerus eremicus*

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, et la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.258-1 et R.258-2 à R.258-9 ;

Vu la demande présentée par AGROBIO S.L. dont il a été accusé réception le 14 mai 2024 ;

Vu l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en date du 27 novembre 2024 ;

Arrêtent :

Article 1er

AGROBIO S.L. est autorisée à faire entrer sur les territoires de la France métropolitaine continentale et de la Corse et à introduire dans l'environnement le macro-organisme *Eretmocerus eremicus*.

Article 2

Cette autorisation est valable à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3

AGROBIO S.L. communique immédiatement au ministère en charge de l'agriculture (direction générale de l'alimentation), au ministère en charge de l'environnement (direction de l'eau et de la biodiversité) et à l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) toute nouvelle information, concernant notamment l'établissement de l'espèce ou les conditions d'élevage du macro-organisme concerné, qui pourrait modifier l'analyse du risque.

Article 4

La directrice de l'eau et de la biodiversité et la directrice générale de l'alimentation sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le 18 septembre 2025

La ministre de l'agriculture,
de la souveraineté alimentaire,
Pour la ministre et par délégation :

MAUD FAIPOUX ID

Signature numérique de MAUD FAIPOUX ID

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,
Pour la ministre et par délégation :

La directrice de l'eau et de la biodiversité

Célia DE LAVERGNE